

Délibération du Conseil municipal

Séance du 16 mai 2023

Le seize mai deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LECACHEUR Julien, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAILLARD Yohan	à SOUILHE Jérôme
LANGLOIS Danielle	à CHOUTEAU Edith
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
LHUISSIER Thierry	à LABORDERIE Philippe
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine
SOURICE Corinne	à LIOTON Valérie

Absent(s) excusés

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

GAUTHERON Xavier, DELETANG Claire

Convocation adressée le 10 mai 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 17 mai 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1605-11 | Création d'une liaison cyclable avenue Amiral Chauvin (RD 112) entre le giratoire des Portes-de-Cé et le giratoire de Pouillé - Signature d'une convention d'autorisation de travaux et financière avec Angers Loire Métropole et le Département de Maine-et-Loire

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Règlement de voirie départemental approuvé par délibération du Conseil Départemental n° 2019_04_CD_0049 le 29 avril 2019, et par arrêté du Président du Conseil Départemental le 7 juin 2019 ;

Vu la délibération n° 2021-242 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2021 approuvant les modalités d'organisation de l'exercice des compétences « création, aménagement et entretien de voirie » et « gestion des eaux pluviales » à compter du 1er janvier 2022 ;

Considérant le dossier présenté par Angers Loire Métropole au titre de la création d'une liaison cyclable et piétonne sur la RD 112 avenue Amiral Chauvin, en agglomération, entre le giratoire des Portes-de-Cé et le giratoire de Pouillé, afin de sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes par des cheminements séparés et surélevés ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention autorisant ces travaux et fixant pour Angers Loire Métropole, le Département de Maine-et-Loire et la Ville des Ponts-de-Cé les modalités financières et d'entretien de l'aménagement créé ;

Considérant l'avis du Comité consultatif de l'Aménagement et de la Transition écologique de la Ville des Ponts-de-Cé en date du 10 mai 2023 ;

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention proposée ;**
- **Autorise le maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

